Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Le conseil d'Etat désigne Cilette Cretton

Personnalité valaisanne active dans les milieux politiques et de la pédagogie, Cilette Cretton rejoindra dès le 1er août 2001 le DFJ en qualité de directrice générale adjointe auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). A ce titre, elle en assurera la direction pédagogique. La désignation de Madame Cretton apporte un regard nouveau et une présence féminine au sein de l'équipe de direction dont les quatre postes sont désormais occupés (communiqué du 3 avril 2001).

Née en 1945, Cilette Cretton possède un diplôme de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Enseignante depuis 1968 (activité qu'elle exerce toujours à temps partiel), elle occupe depuis 1992 le poste de rédactrice en chef de la revue spécialisée " L'Educateur ". Cette activité l'amène à s'intéresser de près aux sujets de pédagogie générale et à leur évolution. Madame Cretton est aujourd'hui une personnalité reconnue dans le monde de l'enseignement en Suisse romande.

Outre son parcours dans le domaine de la pédagogie, Cilette Cretton est également connue pour son engagement politique et associatif. Députée au Grand Conseil valaisan de 1973 à 1985, elle a été associée de près à la défense de grands projets pédagogiques. Sa connaissance des mécanismes politiques et sa vision globale de la problématique pédagogique représentent des atouts importants pour l'équipe de la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Avec cette désignation, l'équipe de direction de la DGEO est ainsi constituée. Un projet d'organisation globale de cette nouvelle structure appelée à remplacer le Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire est actuellement en consultation interne. Il repose sur la répartition de la prise en charge des prestations en grands domaines. Madame Cretton dirigera donc celui de la pédagogie. Sur le plan hiérarchique, la directrice et les deux directeurs généraux adjoints seront

responsables, dans leur domaine de compétence, de l'encadrement des conseils de direction de tous les établissements du canton. En revanche, les dossiers personnels des directrices et directeurs d'établissements seront du ressort direct du directeur général.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 2001

DFJ, Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021/ 316 32 32 Cilette Cretton, rédactrice en chef de l'Educateur, 027/723 58 80